**Maisoncelle Tuilerie**

**Séance du 5 avril 2023 n° 2023/4**

L’an deux mille vingt-trois le 5 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Gérard LEVOIR, Maire.

**Présents** : Mesdames Messieurs, COCAGNE Terry, COPPIN Peggy, CRAMET Armance, DERIVRY Emmanuel, ENQUEBEC Sandrine, GENIN Dominique, GILQUIN Sandra, LEVOIR Gérard, SARDA Angélique.

**Absent non excusé :** Monsieur BAUDOIN Valentin.

**Secrétaire de séance**: Madame ENQUEBECQ Sandrine.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du compte-rendu du 8 mars 2023.

Approbation à l’unanimité et signature du conseil municipal.

1. Monsieur le Maire présente le tableau des taux d’imposition des taxes directes locales pour 2023, il propose de reconduire les taux à l’identique sachant que les bases de la valeur locative d’imposition ont été réévaluées à hauteur de 7 %.

Taxe foncière bâtie : 38.04 %

Taxe foncière non bâtie : 39.84 %

Taxe d’habitation sur résidences secondaires : 13.70 %

Pour un produit attendu à 92 550 €

Le conseil municipal accepte à l’unanimité.

1. Le Budget Primitif 2023 est présenté :

Une section de fonctionnement d’un montant de : 1 008 086.54€

Une section d’investissement d’un montant de : 385 085.00 €

Soit un total de 1 393 171.54 € inscrit au Budget Primitif 2023

Le Budget Primitif est parfaitement équilibré tant en dépenses qu’en recettes au niveau des deux sections.

Le Conseil Municipal vote à l’unanimité le Budget Primitif 2023 présenté.

1. La convention du marché de l’Eglise pour consultation aux entreprises uniquement sur la tranche ferme validée est présentée et expliquée par Mme ENQUEBECQ Sandrine. Celle-ci demande pourquoi le montant du CSPS a été augmenté de 1 000 € par rapport à celle de décembre 2021. Monsieur le Maire va contacter Monsieur LEGENDRE pour plus d’explications.
2. Une délibération a été faite accordant à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l’exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Conseil Municipal vote à l’unanimité.

1. Le contrat PEC de Monsieur MARTIN Axel se terminant le 24 avril 2023, Monsieur le Maire propose de le prolonger de 6 mois avec une promesse d’embauche à terme.

Le conseil vote : Pour = 6 Abstention = 3

1. Après lecture de la Convention de participation annuelle pour 2023 au service du portage des repas du Centre Sociale. La participation de la commune sera de 1.50 € par repas distribués. Le conseil municipal vote à l’unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES** :

A la demande de quelques administrés qui ont constatés des désordres structurels sur leur habitation dû à la sécheresse (réhydratation des sols) Monsieur le Maire a fait une demande communale à la Préfecture de reconnaissance de l’état de catastrophes naturelles. Nous sommes dans l’attente d’une réponse.

Séance levée à 21 h.

Prochaine réunion le 3 mai 2023